

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil municipal de Laverlochère, tenue à la salle du conseil, situé au 11-A rue Principale Sud, le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Barrette.

Son présent : Monsieur Éric Bergeron, conseiller;  
Monsieur Ghislain Beaulé, conseiller  
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;  
Monsieur Bernadin Létourneau, conseiller ;

Sont absents : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère ;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g m.a.

#### **1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### **2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

17-05-1660

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé d'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec les ajouts et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **3.- Adoption du procès-verbal 3 avril 2017.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal du 3 avril 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture ;

17-05-1661

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Bernadin Létourneau d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **4.- Période de questions et demande verbale.**

Le maire donne la parole au public et reçoit les demandes des contribuables.

**5.- Revenus d'avril.**

Photocopies	15.96 \$
Location de salle	50.00 \$
Mutation	3 141.00 \$
Remboursement assurance collective	304.08 \$
Partage RH	4 885.52 \$
Foncières	59 447.77 \$
Aqueduc	6 249.48 \$
Égout	918.03 \$
Traitement des eaux	6 448.55 \$
Matières résiduelles	10 458.76 \$
Intérêts	162.91 \$
Permis	50.00 \$
Parmalat	11 966.07 \$
Intérêt, autres Kevin Manseau	13.17 \$
Arrondissement encaissement	0.03 \$
Publicité journal	37.00 \$
Incendie voiture	548.08 \$

**Total:** **104 696.41 \$**

**5.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

17-05-1662

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron que les dépenses présentées, pour le mois d'avril 2017 soient autorisées pour des factures s'élevant à 58 576.31 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 10 807.18 \$ consigné au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 avril 2017, imprimé le même jour, totalisant des dépenses 69 383.49 \$, plus une somme de 9 088.27 \$ consignée au rapport des salaires nets du 25 avril 2017, le tout totalisant 78 471.76 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**5.2.- Rapports budgétaires.**

La directrice générale dépose les états des revenus et dépenses prévus à l'article 176.4 CM.

### **5.3.- Radiation de compte.**

**CONSIDÉRANT** que les employés municipaux ont dû garder un chien;

**CONSIDÉRANT** qu'une facture a été émise le 11 août 2014 couvrant les frais de garde de l'animal;

**CONSIDÉRANT** que la personne n'a jamais répondu à nos rappels;

**CONSIDÉRANT** qu'elle n'est pas plus dans la municipalité de St-Eugène;

**Considérant** que des efforts ont été faits afin de la retrouver;

17-05-1663

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Ghislain Beulé de radier le compte de madame Marie-France Racine pour une somme de 151.40 \$ en date de ce jour représentant le capital et les intérêts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **6.- Correspondance.**

#### **St-Eugène, confirme participation étudiant pour l'été**

**CONSIDÉRANT** l'animation du parc pour l'été 2017 :

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère n'a plus de service en loisirs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Eugène de Guigues offre au conseil de Laverlochère de partager un animateur pour l'été 2017;

17-05-1664

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Ghislain Beulé d'informer la municipalité de St-Eugène-de-Guigues que le conseil de Laverlochère partagera leur étudiant afin d'assumer de l'animation en alternance entre les deux municipalités ;

La répartition des coûts serait faite en fonction du lieu d'utilisation pour une semaine de 35 h à 12.50 \$ sur une période de 9 semaines. Le coût total du projet est de 4 030 \$. Le budget devrait être de 2 007 \$ plus une somme supplémentaire allouée pour les activités prise à sur le poste d'activité dans le budget municipal. À cela il faudra peut-être ajouter des montants afin d'assurer la supervision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**Clic Revenu, mon dossier**

Envoyer avant le 15 mai 2017, copie résolution dans correspondance.

**CONSIDÉRANT** que Revenu Québec informe la municipalité que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

**CONSIDÉRANT** qu'il a profité de ce changement pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise qui sont responsables des services électroniques;

**CONSIDÉRANT** que l'une de ces modifications concerne la gestion de leurs accès électroniques;

**CONSIDÉRANT** que pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront nous faire parvenir, d'ici le 15 mai 2017, une résolution du conseil d'administration;

17-05-1665

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que :

Municipalité de Laverlochère

NEQ : 8813434659

Rivest Monique

Directrice générale

Trois derniers chiffres du NAS : 671

Que Monique Rivest soit autorisée a

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Que le conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **Semaine nationale de la santé mentale 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule **du 1er au 7 mai**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* » ;

**CONSIDÉRANT** que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

**CONSIDÉRANT** que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

**CONSIDÉRANT** que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT** qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- § **en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- § **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur leur territoire;
- § **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

17-05-1666

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau de proclamer la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Laverlochère et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Mission Tournesol ,**

**CONSIDÉRANT** que la campagne de financement de, Mission Tournesol, se déroule du 4 au 14 mai 2017 :

**CONSIDÉRANT** que le but de cet organisme permet de poursuivre un soutien personnel et financier à la population du Témiscamingue aux prises avec le cancer;

17-05-1667

**CONSIDÉRANT** que près de 340 personnes ont bénéficié d'aide financière pour les services offerts par Mission Tournesol depuis sa création, pour un montant totalisant 310 000\$ à ce jour, et ce, grâce à la grande collaboration de toute l'équipe du département d'oncologie du CSSS du Témiscamingue (Pavillon Ville-Marie et Pavillon Témiscaming-Kipawa), qui nous achemine les demandes d'aide de patients atteints du cancer.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé d'accorder à la « Mission Tournesol » un aide financier s'élevant à 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **L' ACTIA**

**CONSIDÉRANT** que l'ACTIA a comme mission principale l'entraide pour les personnes vivant avec un handicap physique ou sensoriel au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme verra prochainement son budget amputé de façon substantiel à la suite de l'annonce de coupure budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le sous-financement chronique de l'organisme depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que le manque de financement remet en cause la pérennité des services offerts à la population;

**CONSIDÉRANT** que la survie de l'organisme est en jeu.

17-05-1668

**EN CONSÉQUENCE** : il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau

DE demander au gouvernement du Québec de revoir leur position quant au financement de l'organisme.

De procéder à des ajustements budgétaires dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**Daniel Thétreault** : Offre un camp de vacances au centre de villégiature du Domaine Opasatica pour un de nos jeunes citoyens et cela s'adresse à toutes les municipalités du Témiscamingue et est d'une valeur de 386 \$ (taxes incluses).

Un suivi sera fait afin permettre la participation de la Municipalité de Laverlochère et s'en servir comme d'un levier favorisant la persévérance scolaire.

### **Maison des Jeunes du Témiscamingue**

**CONSIDÉRANT** que la maison des Jeunes du Témiscamingue est en campagne annuelle de financement ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme offre des services aux jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de la levée de fond est de 10 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des jeunes de la municipalité qui participent ;

17-05-1669

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron de participer au financement de cette activité pour une somme 100 \$, pris à même le budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.- Employés municipaux.**

**7.1.- Dossier 11 St-Isidore Ouest.**

Le conseil est en attente du document de l'architecte qui devait être déposé, selon leur échéancier, le 21 avril. Le conseil ajournera la séance afin d'obtenir l'information nécessaire pour l'avancement du dossier.

Les réservations concernant la salle sont mises à l'attention du conseil.

**7.2.- Eau potable.**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire et urgent de remplacer le toit du réservoir d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'appel d'offres sur le SE@O d'octobre 2016, aucune soumission n'a été reçue ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux doivent se réaliser en 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont peut-être admissibles au programme FEPTEU;

**CONSIDÉRANT** que la dépense estimée est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$ pour les travaux reliés à la confection et à l'assemblage du toit;

17-05-1670

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron de mandater la directrice générale pour aller en soumission par invitation à des entrepreneurs locaux pour les travaux de réparation du toit sur le réservoir d'eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.3.- Risques bactériologiques.**

L'évaluation sera présentée au prochain conseil régulier.

**7.4.- L'eau avant les hydrocarbures.**

**Avis motion.**

Le conseiller, Bernadin Létourneau donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente, d'un règlement établissant des balises au niveau des hydrocarbures.

**7.5.-Demande de droit de passage.**

À remettre au prochain conseil.

**7.6.- Registre d'amiante.**

Information.

**7.7.- Formation.**

**CONSIDÉRANT** nouvelle réglementation imposée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

**CONSIDÉRANT** qu'une formation obligatoire «*ABATTAGE MANUEL*» est offerte par le Service de formation aux entreprises du Témiscamingue, à Ville-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que les employés municipaux utilisent ce type d'outil;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est soucieux de la formation et de la sécurité de ses employés;

17-05-1671

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé d'autoriser monsieur Pascal Bergeron à suivre la formation «*ABATTAGE MANUEL*» offerte à Ville-Marie les 1<sup>er</sup> et 3 mai à l'école Frère Moffet, au coût de 450 \$, plus les frais de déplacement, le tout pris à même les fonds généraux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.8.- Balayage de rues.**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de balayage de rues 2017 se feront en collaboration avec les municipalités de Saint-Eugène-de-Guigues;

**CONSIDÉRANT** que ce système fonctionne bien;

17-05-1672

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé que pour l'année 2017 les mêmes modalités que 2015 s'appliqueront, soit selon la résolution 15-04-1214.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.9.- Laveuse à pression.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité possède une laveuse à pression en surplus;

**CONSIDÉRANT** que cet équipement n'est plus utile pour les besoins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une offre d'achat a été reçue à la municipalité;

17-05-1673

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bernadin Létourneau de vendre la vieille laveuse à pression à Michel Paquet, pour une somme de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.11. Réparation surpresseur**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement des équipements municipaux.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des équipements qui n'ont jamais eu de réparation auparavant;

**CONSIDÉRANT** que le surpresseur, à l'usine de traitement des eaux usées a besoin d'une mise à niveau;

17-05-1674

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier d'autoriser la réparation (rebuild) du surpresseur pour une somme de 5700 \$ + taxes tel que décrit dans le devis de réparation de la compagnie Hibon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

L'inspecteur informe le conseil de quelques dossiers en cours.

**7.10.- Rencontre DG/MRC, le 27 avril 2017**

La directrice générale partage de l'information suite à la rencontre avec les directeurs généraux du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue.

**8- Rapport des comités.**

**8.1.- Brigade incendie.**

**Ronde de sécurité**

Cela sera la responsabilité de messieurs Marcel Cardinal, chef pompier ou Sébastien Fortier, pompier.

**8.2.- Commission familiale et MADA.**

Le conseiller responsable du dossier informe le conseil des projets en cours.

**8.3.- Comité patrimoine.**

Le conseiller responsable du dossier fait un compte rendu , en regard, de sa responsabilité comme représentant de la municipalité auprès des Fermes Boréales.

**8.4.- Corporation de développement.**

Il y aura consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2015-2018. (PAFIT)

**8.5.- E.L.A.N. LAVERLOCHÈRE.**

**Programme municipal complémentaire**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Laverlochère supporte le Comité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il veut participer à un programme de Supplément;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec a approuvé le programme municipal complémentaire, le 6 avril 2017;

17-05-1675

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau que la Municipalité de Laverlochère participera au Programme de Supplément au loyer pour le projet de construction Résidence E.L.A.N. Laverlochère, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % du coût du loyer pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**Aide financière**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Laverlochère a adopté un règlement décrétant une aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'article 3, on dit qu'une aide financière correspondant à un montant fixe sera déterminée par résolution ;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec a approuvé le programme municipal complémentaire, le 6 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 2017-308 est en vigueur ;

17-05-1676

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beulé qu'en contrepartie de l'aide financière, le comité E.L.A.N. Laverlochère devra réserver deux places au sein de son conseil d'administration de la résidence pour Aîné, à deux membres du conseil municipal de Laverlochère nommés par résolution;

Que l'aide financière accordée à E.L.A.N. Laverlochère, correspondra à une somme maximale de 250 000 \$, ne dépassant pas 5 ans, financé à même un règlement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8.6.- Loisirs et Sports.**

Aucun commentaire.

#### **9.- Suivi à la dernière séance du conseil.**

##### **9.1.- Suivi comité RH.**

**CONSIDÉRANT** le travail effectué pour préparer le journal local;

**CONSIDÉRANT** que le conseil reçoit de très bons commentaires sur le contenu du journal local;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a de l'intérêt de part et d'autre à continuer ce service;

17-05-1677

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beulé de reconduire l'entente avec madame Dominique Roy concernant la responsabilité du journal local dans le respect des règles déjà établies, avec une latitude au niveau de la présentation et du contenu, le tout sous la supervision de la directrice générale. L'impression se fera avec les équipements et aux frais de la municipalité ainsi que le paiement du publipostage. Le conseil versera une somme de 450 \$ pour la première édition et 250 \$ pour les suivants, sur présentation de la facture avec le paiement au début du mois lors du paiement des comptes régulier de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

##### **9.2.- Étude avec le MAMOT.**

Le document final sera déposé cette semaine. Une rencontre de travail sera organisée dès que possible après la réception du document. La mairesse d'Angliers sera invitée à participer à cette rencontre.

### **9.3.- Droit de passage Tembec.**

Pas de développement.

### **9.4.- Adoption règlement traverse de piétonnière.**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017 relativement à la présentation d'un règlement établissant les zones de sécurité pour les piétons sur le territoire de la municipalité de Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** qu'avec l'avis de motion un projet de règlement a été déposé au conseil;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

17-05-1678

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Ghislain Beulé que le règlement no 2017-309, intitulé « RÈGLEMENTS SUR LES PASSAGES POUR PIÉTONS » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.5.- Règlement no 2017-302 Circulation VHR.**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 15 août 2016 et renouvelé le 3 avril 2017 relativement à la présentation d'un règlement autorisant la circulation de véhicules hors route sur un segment de route dans la municipalité de Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** qu'avec lors du renouvellement de l'avis de motion un projet de règlement a été déposé au conseil;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

17-05-1679

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Bernadin Létourneau que le règlement no 2017-302, intitulé «CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE» est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**10.- Affaires nouvelles.**

**10.1.- Location bureaux.**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des bureaux de libres au 11 St-Isidore Ouest;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a de l'intérêt à louer les locaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été demandé à un architecte afin de déterminer l'ampleur des travaux de rénovation de l'édifice;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de défaire l'étage abritant les locaux;

17-05-1680

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Ghislain Beaulé d'informer la MRC de Témiscamingue de l'intérêt à leur louer les locaux, mais le conseil attendra l'étude de l'architecte sur la restauration ou la démolition de l'étage. Si la décision est de conserver l'étage, il y aura lieu de s'entendre sur un contrat de location.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11.- Information du maire.**

De l'information est donnée par le maire.

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public.

Il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Clôture de l'assemblée.**

17-05-1681

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau que la séance soit ajournée au 5 mai 2017 à 16 h il est 22 h 55.

---

Daniel Barrette, maire

---

Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire.